**[70:C:2]**

 **Ordonnance rendue**

 **à l'audience sur l'état de l'instance**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE

 LA PRÉSENTE AUDIENCE SUR L'ÉTAT DE L'INSTANCE a été entendue aujourd'hui à Toronto.

 APRÈS AVOIR LU l'avis d'état de l'instance présenté par l'avocat du défendeur, avec la preuve de sa signification au défendeur, et après avoir constaté que personne ne comparaissait pour le compte du demandeur,

 LE TRIBUNAL REJETTE la présente action avec dépens.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)